

# Procès du drame d'Allinges : des familles exclues de la salle d'audience

Dans six semaines, le mercredi 3 avril, s'ouvrira le procès tant attendu du drame d'Allinges. La justice cherchera à déterminer les responsabilités dans cet accident d'un car scolaire avec un TER, qui avait coûté la vie à sept collégiens le 2 juin 2008.

Comme promis au lendemain du drame, les audiences qui s'étaleront sur une dizaine de jours se dérouleront à Thonon-les-Bains. Une satisfaction pour les familles des victimes et celles des dizaines d'autres enfants, blessés ou non, présents dans le car.

Sauf que les parents ont eu une désagréable surprise en recevant, il y a peu, les convocations officielles au tribunal. La principale salle d'audience du palais de justice de Thonon-les-Bains n'étant pas assez grande, les familles ont découvert que certaines d'entre elles seront installées dans des salles voisines, et suivront le procès sur un écran.

Dans une lettre ouverte, l'association Sourire des Anges,



**Le procès se tiendra au tribunal de Thonon, comme l'avait promis sur place, en 2008, la ministre de la justice Rachida Dati.**

créée en mémoire des victimes, pousse un « cri de colère » contre cette organisation. Se doutant de l'affluence, les proches avaient un temps espéré que le procès se tiendrait dans une grande salle de la ville, un gymnase par exemple.

« Nous voulons que ce procès se tienne ici et maintenant, mais nous souhaitons aussi être respectés et comprendre, écrit l'association. Comprendre

quelle hiérarchie de la douleur a été utilisée pour distribuer les salles aux uns et aux autres, pourquoi salle 4 ou 3 pour eux, et la 1 pour l'autre, pourquoi ne pas avoir une rotation des places sur les huit jours ? Là aussi, les aspects financiers ont-ils dicté ce choix ? La souffrance a donc un prix ? »

Par la voix de son porte-parole, David Héraclide, Sourire

des Anges demande donc : « Le tribunal de Thonon, la ministre de la Justice, croient-ils vraiment que le chemin vers une vie normale passe mieux par un écran cathodique ? Si tel était le cas, il suffirait de nous indiquer une chambre de vidéoconférence sur le Net et basta. »

« On dit que la justice dit la loi de manière sourde et froide... Encore une fois, elle prend ce chemin, qui, sur bien des aspects, l'éloigne de ceux qu'elle doit protéger », est-il écrit dans ce communiqué qui interpelle également la ministre afin de changer la donne à la veille de l'ouverture des débats qui verront, côte à côte, sur le banc des prévenus le chauffeur du car, la SNCF et RFF. « Souhaitons qu'une touche d'humanité nous permette de la voir sous un autre visage et qu'au bout du compte ce cri de colère soit apaisé par un déroulé efficient, apportant des réponses et apaisant pour tous. Madame la ministre, monsieur le président du tribunal, nous comptons sur vous dès le 3 avril. » **EMMANUEL ROUXEL**